

## Promouvoir la haie

La haie est un alignement d'arbres, d'arbustes, d'épineux ou de branchages, servant à limiter, clôturer ou protéger les champs, des prairies et les jardins.

### LES HAIES DANS LE JARDIN

Autour des maisons et des jardins, une haie est installée le plus souvent pour clôturer, séparer des espaces ou protéger des regards indiscrets. Trop souvent, le choix se porte sur l'implantation d'une seule espèce végétale. Ainsi prolifèrent les haies uniformes de thuyas, cyprès ou laurier cerise, tristes, s'intégrant mal au paysage et peu appréciées des oiseaux.

Au contraire, une haie champêtre constituée de plusieurs espèces indigènes (charme, aubépine,...) s'adapte mieux à l'environnement. Elle offre des variations saisonnières, résiste mieux aux maladies et abrite une faune variée. La présence de charmes et de hêtres forme un écran visuel appréciable grâce à leurs feuillages marcescents (les feuilles mortes restent accrochées aux branches pendant l'hiver).

### AVANTAGES DES HAIES

- Elles luttent contre les effets néfastes du vent (érosion des terres, dissémination des parasites et des insectes pollinisateurs).
- Elles régularisent l'humidité et empêchent le dessèchement du sol et des plantations.
- Elles protègent les bâtiments.
- Elles créent un micro-climat favorable à la vie végétale et animale.
- Elles procurent refuge et nourriture aux oiseaux et à d'autres espèces.
- Elles fournissent fruits (noisettes, mûres, prunelles,...),

tisanes, herbes médicinales et alimentaires, champignons, bois de construction et de feu, vannerie,...

### DIFFÉRENTS TYPES DE HAIES

- La haie-clôture simple : une seule espèce sur un seul rang, à tailler une fois par an.
- La haie-clôture mélangée : la majorité des arbres appartient à une espèce de base (charme, hêtre, noisetier, aubépine,...) à laquelle sont ajoutés des arbres d'espèces complémentaires (cornouiller sanguin, fusain, viorne obier,...). L'espèce de base forme la haie ; les espèces complémentaires constituent des bouquets.
- La haie libre : haie non taillée qui peut contenir beaucoup de petits arbustes, souvent placés sur 2 rangs rapprochés.
- La haie brise-vent : surtout plantée dans les grandes plaines cultivées, associe des arbres hauts de jet principaux (ex : merisier), des grands arbustes (ex : noisetier), des arbres à recéper (ex : charme), des arbres de haut jet intermédiaires (ex : peuplier) et des petits arbustes (ex : cornouiller sanguin).

### COMMENT PLANTER UNE HAIE ?

#### Essences les plus communes

Les arbres : le chêne pédonculé, le sorbier des oiseleurs, le saule (têtard), le peuplier blanc, l'érable, le houx, le frêne, le charme, le tilleul, le noisetier, l'églantier, le sureau, le sureau à folioles découpées, l'aulne glutineux, le

cerisier à grappes, le fusain d'Europe, l'épine-vinette,...

Les arbustes : la bourdaine, le troène commun, le groseillier épineux, la viorne obier, le genêt à balais, le framboisier, le cassis, la ronce,... S'y ajoutent des plantes grimpantes et des lianes : le chèvrefeuille des bois, le houblon, le liseron des haies, le lierre, la clématite des haies, la bryone,... et des espèces herbacées : l'alliaire, le cerfeuil sauvage, le fraisier sauvage, l'ortie, le lamier, la ficaire fausse-renoncule, la consoude, la benoîte commune, la moscatelline et la solidage verge d'or.

## Préparation du sol

Un ameublissement profond sur toute la ligne est toujours souhaitable. A défaut, il faut enlever la végétation sur un carré de 30 cm de côté (cela dépend de la taille du plant à l'achat) pour chaque plant et retourner les mottes entre ces espaces. Si on se limite à l'enlèvement d'une motte à l'endroit où l'on plante, il sera difficile de contrôler la végétation adventice.

La couverture du sol (mulching) avec des débris végétaux (paille, broyat de broussailles, produits de fauche) évite le dessèchement du sol et empêche une repousse trop rapide de la végétation herbacée. Voir fiche n°42 : "[Lutter contre les mauvaises Herbes](#)".

Si le sol est pauvre, une dose de fumier ou de compost aide au démarrage de la haie. Voir fiche n°30 : "[Le compost](#)".

## Distance entre les plants

Dans les haies basses taillées, les écartements sont faibles : de l'ordre de 20 à 30 cm. Dans les haies libres, ils varient de 50 cm à 1 m. Pour obtenir une haie épaisse, les écarts doivent être grands sans toutefois dépasser 1 m. D'un rang à l'autre, les plantations se font toujours en quinconce. Veillez à respecter les distances par

rapport à la propriété du voisin ! Les haies doivent être à minimum 50 cm et les arbres à 2 m.

## Quand planter ?

La meilleure époque pour planter se situe à la fin de l'automne ou de l'hiver quand le sol n'est pas gelé. Il est important de mélanger les différentes espèces. Ainsi, il existe une protection naturelle contre les attaques des parasites. Il faut replanter aussi vite que possible après avoir "dépoté" ou déplanté et ne jamais laisser les racines à nu (craint le gel).

## La taille

La taille d'une haie vise plusieurs objectifs :

- empêcher la haie de prendre un trop grand développement ;
- étoffer la couche basse de la végétation ;
- privilégier certaines espèces par rapport à d'autres ;
- éviter de gêner les propriétés voisines.

Rabattre sévèrement une haie peut porter atteinte à son équilibre biologique. Le mieux est de procéder à un entretien par tronçons : le travail est échelonné sur plusieurs années et veille à conserver et à équilibrer la diversité des espèces de la haie. Une coupe plus sévère des espèces à croissance rapide les empêche de dominer les espèces plus faibles.

La conduite de la taille dépend de facteurs aussi importants que le climat, la nature du sol, le besoin en lumière, la vitesse de croissance, la hauteur des plantations, le type d'enracinement mais aussi de l'espace disponible dans la propriété.

Lors de la taille, les branches perpendiculaires à la haie peuvent être conduites pour densifier plus rapidement la haie ; cette opération est appelée le tressage.

## Aides à la plantation

La Région wallonne offre une aide financière pour l'entretien des haies indigènes et pour leur plantation (via le service de la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : DGRNE) mais uniquement pour des haies de minimum 100 mètres de long. AGW du 20/12/2007 relatif a l'octroi de subventions pour la plantation et l'entretien de haies vives, de vergers et d'alignements d'arbres.

Voir les nouvelles conditions sur le site de la DGRNE.

**Pour faire votre demande**

Une brochure explicative très complète "Guide pour la plantation des haies" (avantages des haies, conditions d'octroi et de plantation, la liste d'espèces autorisées,...) et un formulaire de demande sont envoyés sur simple demande à Madame Greday (DGRNE) au 081/33.61.51 ou [n.greday@mrw.wallonie.be](mailto:n.greday@mrw.wallonie.be)

**Infos supplémentaires : service Environnement au 071/260.612**

**Le formulaire et les adresses sont disponibles sur le site de la Région Wallonne <http://environnement.wallonie.be>  
- onglet Division de la Nature et des Forêts**

*Source : Fiche Conseil N°43 du Réseau Eco-consommation – Avenue Cardinal Mercier 59 à 5000 NAMUR – tél : 081/730.730*